

**Message reçu le 16 janvier 2020 à 16h39 :**

**Récapitulatif du commentaire:**

**Auteur:**

Prévost M C

**Sujet:**

Methanisation - Dourges

**Message:**

Je suis en faveur de cette installation car cela réduira les terres polluées de métaleurop.  
C est un beau projet collectif et d'avenir.

---

**Message reçu le 19 janvier 2020 à 11h25 :**

**Récapitulatif du commentaire:**

**Auteur:**

florian.krolikowski

**Sujet:**

AGRIUNION BIOENERGIE DOURGES

**Message:**

On peut parler de "dimension écologique » quand l'unité de méthanisation est adaptée à l'exploitation agricole pour ses besoins propres (fumier, seul) et sans production agricole dédiée (maïs ou autres culture à vocation énergétique : CIVE)... Dans ce cas-là on peut admettre que cette alternative à la transition énergétique est vertueuse.

Ce qui n'est absolument pas le cas pour l'unité de méthanisation projetée dans la zone delta3 de Dourges.

Je pense particulièrement :

1. nuisances olfactives par l'exploitation et le stockage des déchets et du digestat.
2. aux trafics routiers avec les contraintes et les dégradations liées
3. à la préservation des ressources en eau potable (pollution des nappes phréatiques due notamment au digestat liquide)
4. au devoir de protection et de précaution pour santé publique.
5. À la protection de la biodiversité.
6. à la protection des cultures nourricières.
7. devoir de sécurité avec le risque d'accident (volontaire ou involontaire). On recense de plus en plus d'accidents d'explosion et de pollution dues à la méthanisation et ce dans des proportions inquiétantes... Qui contrôlera cette installation ?

À une époque où le taux de méthane ne fait que s'accroître dans l'atmosphère, est-il bien raisonnable d'aller produire du méthane avec des bactéries qui ont été potentiellement modifiées et qui vont être produites à des échelles importantes sur le territoire ?

Ensuite, il faut bien comprendre que le méthane est un gaz à fort effet de serre, environ vingt-cinq fois plus impactant que le dioxyde de carbone. Méthane et dioxyde de carbone sont des molécules volatiles et génèrent donc un carbone qui se retrouve dans l'atmosphère. Alors, est-il bien judicieux de risquer d'augmenter ce taux de carbone, soit en produisant du méthane, soit en consommant ce méthane qui au final était du carbone qui avait été fixé par la nature ?

S'il y a 1 % de fuite dans un méthaniseur, cela équivaut à 25 % du dioxyde de carbone qui aurait été produit. À 4 % de fuite, vous perdez tout le bénéfice environnemental du méthaniseur. D'autre part, l'apport, notamment au niveau des digestats, d'un grand nombre de bactéries méthanogènes va peut-être contaminer les sols avec des bactéries qui vont produire encore plus de méthane qui augmentera dans l'atmosphère. Enfin, des véhicules qui circuleraient au biogaz, vont produire du méthane en le brûlant.

À la sortie du méthaniseur vous avez le digestat. Cela représente 90 % de la masse entrante. Les 10 % restants sont effectivement du gaz qui contient à peu près 60 % de méthane. Finalement, le système est très peu efficace.

Les 90 % restants, c'est le digestat. Cela représente 9 000 tonnes de digestats. C'est énorme et il faut savoir quoi en faire. Dans ces 9 000 tonnes de digestat, vous avez à peu près 1 000 tonnes de digestat solide et qui est aujourd'hui ce qu'on nous vend comme un très bon fertilisant. Le digestat qui reste, les 8 000 tonnes, c'est du digestat liquide, principalement de l'eau ammoniacale à faible concentration, mais avec un pH de 8,5 ou 9, trop élevé pour que n'importe quel micro-organisme puisse y vivre correctement.

le digestat (azote minéral) est plus nocif\* que le fumier : celui-ci enrichit les sols alors que le digestat l'épuise (risques pour la santé) :

"...des bactéries mortelles dans les résidus de fermentation des usines de méthanisation : un danger pour la flore... »

Une grande partie des polluants à base de nitrates et de phosphates provient non pas des lisiers, mais des engrais déversés dans les champs et qui échappent à toute méthanisation ; Les antibiotiques et les stéroïdes administrés aux animaux dans les élevages se retrouvent dans les urines, donc dans le lisier.

Ces digestats seront destinés à l'épandage, d'une surface d'environ 1 700 hectares. Ces digestats comporteront des traces de métaux lourds. Aucun document d'analyse à l'appui. Ces digestats seront donc épandus sur des terres en grande partie non polluées par les métaux lourds. Actuellement, le nombre de terres requises pour cette épandage n'est pas finalisé. En cours de recherche d'agriculteurs, donc de terres certaines non polluées. Une fois les métaux lourds épandus dans le sol, ceux-ci resteront.

Les intrants :

\* Des cultures végétales exclusivement produites pour le méthaniseur sur les terres polluées en métaux lourds, environ sur 650 hectares (celles-ci impropres à la consommation humaine), donc comportant des métaux lourds dans leurs tiges et feuilles (aucun résultat d'analyse donné). Ces cultures représenteraient environ 70 % des intrants

\* Environ 800 m3 de lisier de porc et 2700 tonnes de fumiers de divers animaux d'élevages. Ce qui représenterait environ 20 % des intrants

\* le reste serait des déchets verts de diverses provenances (sans explication précise)

sur un rayon de 30 km (pour l'instant) et 150 km pour certaines industries agro-alimentaires ???.

Les installations industrielles de méthanisation sont des filières qui se développent au seul bénéfice des agriculteurs-pollueurs. Non seulement, ce type d'installation est dangereux mais, en plus, il n'est pas rentable. Ces agriculteurs cherchent une alternative financière aux sols impactés par la pollution des sols impropres aux cultures nourricières sans se soucier ni de l'impact sanitaire, ni l'impact environnemental et encore moins de la biodiversité.

Notre région est considérablement stigmatisée par un passé industriel qui a complètement détruit notre patrimoine naturel. Nous vivons un marasme écologique sans pareil. À l'heure où la corruption écologique est irréversible, seule la capacité à survivre et à résister nous permettra de préserver notre cadre de vie. Cette notion de résilience me pousse donc à m'opposer complètement à ce projet...

---

**Message reçu le 19 janvier 2020 à 11h48 :**

**Récapitulatif du commentaire:**

**Auteur:**

**mora sylvie**

**Sujet:**

Installation d'un méthanisateur à Dourges

## **Message:**

Enquête publique : méthanisateur de Dourges

Dans un contexte de réflexion sur la transition énergétique et de changement climatique, des initiatives de recherche d'énergies renouvelables voit le jour comme la méthanisation.

Après la sobriété et l'efficacité énergétique, un projet de taille humaine près des exploitations, bien conçu et toujours réversible en cas de problèmes, peut être envisagé.

Mais cette idée pertinente peut être subtilisée par une autre qu'est le business vert climaticide en contradiction totale avec l'idée initiale et avide de subventions publiques

Les intrants sont pour 70% des cultures végétales sur les terres polluées en métaux lourds de Métaeurop et 20% de fumiers d'animaux d'élevages, le reste de déchets divers.

Ces cultures vont absorber les métaux lourds pour être ensuite réparties sur des terres exemptes de polluants par le biais des digestats d'où une pollution du sol et de l'eau qui vont s'accumuler d'épandages en épandages !

Les infrastructures des installations et différents accès vont bitumer et bétonner des terres agricoles et espaces libres pour la faune et la nature. l'étude d'impact sur l'environnement est absent voir nier car il n'existerait pas d'écosystèmes remarquables, mais ce qui est aujourd'hui banal deviendra rare demain !

De plus on est loin de la lutte contre le trafic routier et sa pollution , l'acheminement des intrants pourra se faire jusqu'à 150 km !

Le périmètre d'épandage doit être limité pour ne pas induire des coûts et des émissions de GES aberrants !

Une circulation de 15 camions supplémentaires par jour dans le contexte d'un trafic déjà saturé !

Les subventions attribuées au projet privé d'Agir union Bioénergies par les instances étatiques seront payées par les contribuables et figent les agriculteurs dans un modèle qui les aura piégés en les endettant encore un peu plus et les obligeant à respecter le contrat ;

Proposer comme solution des projets pseudo-industriels de méthanisation pour aider les paysans, c'est nier que leur vrai travail est de nourrir les personnes avec une agriculture saine et à leur offrir des revenus qui les font vivre.

L'argument des terres polluées à valoriser trouverait une solution dans le reboisement, notre région ne compte que 7% de zones boisées contre 30% nationalement.

C'est un projet opportuniste et s'il n'est pas rentable et donc abandonné , il laissera une verrue de plus dans nos paysages déjà si impactés par l'industrie lourde.

On nous présente la méthanisation comme un complément de revenus pour les paysans et pour éviter les engrais de synthèse.

S'il n'y a pas de réversibilité des installations, la transition et la transmission sera difficile car la méthanisation conditionne fortement la production d'où une perte possible d'autonomie de l'agriculteur.

Ensuite il y a un détournement des fumiers à l'enrichissement du sol car le seul choix sensé est la valorisation directe sur les sols en matières organiques respectant l'équilibre bactérien et de la microfaune.

La période d'épandages est lié au cycle de l'azote sur les cultures capables de le valoriser rapidement pour éviter les lessivages et donc la pollution aux nitrates et les émissions dans l'air de l'ammoniac et du dioxyde d'azote d'où un coûteux investissement de stockage.

Pour le bilan énergétique et les GES des études montrent que la méthanisation diminue la quantité de carbone séquestré dans le sol par épandage direct des fumiers.

Autre critère à prendre en compte est que plus les méthaniseurs sont grands plus il y a de risques d'accidents.

De nombreuses lacunes dans les études des impacts négatifs, le bilan énergétique, les émissions de GES, les suivis des pollutions sur les terres recevant les digestats, les contrôles des préconisations d'épandage, la quantité et la qualité des intrants !

quelles solutions pour les digestats impropres aux épandages ?

Nous, citoyens nous voulons des solutions pérennes de reconstruction, restructuration des sols pollués, de productions agro-écologiques et de développement en accord avec la nature Nous avons engendré le changement climatique et nous devons mettre en œuvre des solutions sobres et efficaces. Cette installation, déjà de part sa taille, présente plus de points négatifs que de points positifs, elle ne correspond donc pas à nos attentes , chacun doit prendre ses responsabilité et nous ne devons donc pas hypothéquer davantage l'avenir de nos enfants.  
C'est donc un avis très défavorable.

---

**Message reçu le 24 janvier 2020 à 14h40 :**

**Récapitulatif du commentaire:**

**Auteur:**

**ASSOCIATION PIGE EVIN MALMAISON**

**Adresse de messagerie:**

[pigeevin@gmail.com](mailto:pigeevin@gmail.com)

**Sujet:**

enquête publique Agri Union Bioénergies

**Message:**

Madame,Monsieur,

L'objet principal de la création de cette unité de méthanisation, entre autres est de reconvertir les 735 ha de terres polluées en métaux lourds par l'usine Metaleurop.

Suite à l'arrêt des indemnisations des cultures impropres à la consommation humaine produites sur ces terres, les agriculteurs ont validé un plan d'actions qui a débouché sur une nouvelle filière à débouchés non alimentaires le projet de méthanisation.

Après analyse des dossiers très techniques et rencontres avec les investisseurs l'Association PIGE souhaite avoir des explications sur: Les intrants notamment ceux provenant des industries alimentaires, pulpe de betterave et quoi d'autres? ce n'est pas défini ainsi que les autres déchets végétaux en dehors des déchets de tonte.

Nous serons très vigilants sur les odeurs éventuelles de ces différents intrants et nous demandons expressément aux investisseurs de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas faire subir de troubles anormaux de voisinage, nous serions dans ce cas dans la situation de nous porter partie civile afin de garantir la protection des habitants.

Concernant les digestats il est très dommageable de constater que l'apport en ETM par épandages en zone HM est plus élevé notamment en PB CD ET ZN vous précisez que cela s'explique par une teneur initiale plus faible, certes, mais cela est bien la preuve que ces digestats contiennent bien toujours des teneurs en métaux lourds non éliminés et qu'elles ne le seront jamais.  
Il y a à ce jour suffisamment de terres polluées inutile d'en augmenter le nombre.

Nous surveillerons très attentivement également les trafics routiers la ville étant interdite au passage des véhicules de plus de 3t5, et l'emplacement futur du méthaniseur offre avec l'A1 et l'A21 très proches les accès nécessaires à l'activité future.

Bien Cordialement Le Bureau PIGE

---

**Message reçu le 27 janvier 2020 à 15h22 :**

**Récapitulatif du commentaire:**

**Auteur:**

**Varupenne Marc**

**Sujet:**

Exploitation d'une unité de méthanisation agricole sur Dourges

**Message:**

Si le projet de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation est louable pour des structures à taille humaine, il ne l'est plus dès lors que la recherche de profit à tout prix apparaît comme principal objectif. Ce qui semble être le cas d'après plusieurs points relevés dans les documents en ligne.

D'abord, la hauteur des ouvrages qui avoisinerait les 13 mètres. Ouvrages masqués en partie basse par une haie arbustive d'essences locales pouvant monter jusqu'à 5 mètres de haut. Il resterait donc 8 mètres de ces constructions visibles du chevalement de la fosse 8 d'Evin-Malmaison, inscrit aux monuments historiques depuis le 25/11/2009 et au patrimoine de l'Unesco depuis le 30/06/2012. La proximité de ce chevalement ne semble pas avoir été relevée dans les documents fournis. Pourtant, la construction d'une unité de méthanisation peut être interdite si l'installation est, entre autres, visible depuis un monument historique.

Ensuite, l'importance de la superficie du plan d'épandage (1899ha) étendu sur 22 communes et le tonnage des matières traitées (56 tonnes/par jour) semble disproportionnée par rapport aux besoins réels. De plus, l'accroissement de circulation journalière de 1 à 15 poids-lourds ou tracteurs pour les livraisons de matières premières (dont certaines pourraient provenir de 150 kilomètres de l'unité de méthanisation), ainsi que celle journalière de 5 poids-lourds ou engins de 30m3 en période d'épandage, ne jouent pas en faveur du développement durable. Peut-être cette implantation aurait-elle dû être pensée à proximité de sites plus judicieux de la plateforme-multimodale de Dourges, comme l'usine d'incinération ou le dépôt de carburants de la station-service, plus proche de l'A1 et du Canal de la Deûle pour transport moins polluant et coûteux, et utilisation du méthane facilitée par la proximité de sites demandeurs.

Enfin, l'utilisation du digestat comme engrais fait débat. En effet, plusieurs organismes reconnaissent ne pas avoir assez de recul sur ses effets sur les sols, car la composition exacte du digestat est extrêmement variable et hétéroclite. Le CSNM (Collectif Scientifique National sur la Méthanisation) et le CNVM (Collectif National Vigilance Méthanisation) estiment que l'épandage des digestats a des effets sur la faune du sol et hors-sol, ainsi que des impacts sur l'eau du fait de l'infiltration des digestats dans les sols. L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail) émet également des réserves quant à l'utilisation des digestats comme fertilisant. L'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) conseille, afin d'éviter la prolifération de bactéries pathogènes voire des risques de botulisme, d'employer des techniques d'« hygiénisation » comme par exemple une heure de chauffe à plus de 70° qui permettrait un « nettoyage » du digestat, mais elles ne sont pas obligatoires. À titre de comparaison, la teneur en pathogènes d'un digestat, via une méthanisation à 40 °C, est comparable à celle contenue dans un lisier épandu sur les champs. Cet avant-dernier point nous ramène au scandale des farines animales interdites en 2001, après 5 années de crise de la « vache folle » due à une épizootie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

En conclusion, de nombreux articles du Code Civil protègent l'individu tout comme l'article 1 du Code de l'Environnement « Chaque individu a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». Gageons que le professionnalisme des intervenants servira en priorité l'intérêt général.

---

**Message reçu le 31 janvier 2020 à 10h41 :**

**Récapitulatif du commentaire:**

**Auteur:**

**Dominikowski Michel**

**Sujet:**

Méthaniseur Dourges

**Message:**

Sujet : Enquete publique Méthaniseur AGRI UNION BIOENERGIES DOURGES

La France mise sur la Méthanisation.

La loi de Transition Energétique prévoyait en 2015 de parvenir 10% de gaz et 40% d'électricité issues de sources renouvelables. Pour cela le ministère de l'agriculture a lancé le Plan Energie Méthanisation azote.

Objectif : 1000 Méthaniseurs en France en 2020.

Ces objectifs seront-ils atteints car cela représente des investissements très importants de 300000 à 15 Millions d'euros.

Pour aider les agriculteurs l'état a mis en place en 2015 un tarif de rachat préférentiel pour le gaz issus de la méthanisation ainsi que des aides financières mais en faisant peser aux agriculteurs le risque et l'endettement.

Si la méthanisation parait séduisante et vertueuse sur une petite exploitation, à Dourges il s'agit d'alimenter le Méthaniseur avec 20479 Tonnes de matière organiques grâce au stockage de 60 Tonnes par jour. Donc il s'agit d'un Méthaniseur de grande capacité nécessitant vigilance et suivi technique important qui va impacter une surface de 1814 ha sur 22 communes.

De plus ce projet est expérimental car il va utiliser des intrants agricoles cultivés sur les terres polluées de Métaeurop donc chargés potentiellement en métaux lourds Cd Pb Zn ...

Le dossier technique est très lourd proche de 1000 pages, l'autorité environnementale y a d'ailleurs relever de nombreuses lacunes .

Mes Observations concernent :

-Effet du pH alcalin 8-9 lors de l'épandage des digestats sur la qualité des terres .

-La vérification de l'innocuité des épandages a été réalisée par le laboratoire ISA Lille par une étude expérimentale basée sur des moyennes de Températures et de pluviométrie 1973-2013 alors que de 2014 à 2019 la moyenne des Températures a augmentée de façon exponentielle (réchauffement climatique) ainsi que les périodes de sécheresse.

-Qu'en est il de la teneur actuelle des sols en ETMO et de l'impact de l'accumulation des ETMO sur ces sols pendant 10 ans , les contrôles et fréquence des analyses relatifs aux effets de l'épandage sont insuffisants.

-quels moyens seront mis en œuvre si les valeurs de référence des ETMO sont dépassées.

-La gestion de l'azote du digestat est délicate, car une grande partie de l'azote qu'il contient se retrouve sous forme ammoniacale, très soluble et volatile. En conséquence, pour limiter les pertes d'azote vers les nappes par lessivage et les émissions dans l'air de NH3 puis N2O, l'épandage devrait s'effectuer sur une culture capable de valoriser rapidement l'azote soluble. Ces points réduisent fortement le calendrier d'épandage

-L'absence de contrôle sur les intrants et leur qualité pose des questions importantes. Des résidus d'antibiotiques et des bactéries peuvent se retrouver dans les sols, et à terme dans l'eau, participant ainsi au cycle de l'antibiorésistance alors même que cette problématique est identifiée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme majeure face au nombre de décès qu'elle provoque.

-④ Dans un contexte où les sols sont mis au cœur de la lutte face au changement climatique et la séquestration du carbone encouragée, la méthanisation pose une question fondamentale. En effet, les lisiers, fumiers, composts, épandus sur les sols permettent un apport de carbone au sol, qui va minéraliser de manière plus ou moins longue selon le substrat et qui va permettre d'entretenir les matières organiques de ces sols, si celui-ci n'est pas fragilisé par ailleurs.

C'est donc une phase de séquestration de carbone. Le processus de méthanisation peut au contraire accélérer considérablement ce cycle du carbone en produisant dans un temps court, en amont de l'épandage au sol, du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et du méthane (CH<sub>4</sub>). Il diminue donc potentiellement la quantité de carbone qui participe à la phase de séquestration dans le sol; or tout retrait de carbone du cycle de production agricole constitue un appauvrissement et une fragilisation des sols ainsi qu'une augmentation des quantités de carbone renvoyées dans l'air. Sur ce point il y a un besoin urgent de travaux de long terme pour approfondir la question.

-enfin les risques liés à la technologie de la méthanisation posent le problème de la formation des exploitants et du contrôle du fonctionnement et de la maintenance de l'installation. Les principaux phénomènes dangereux sont les suivants : incendies; explosions liées à l'inflammabilité du méthane ; dégagements imprévus de toxiques gazeux (hydrogène sulfuré, ammoniac, dioxyde de carbone); pollutions des eaux et des sols liées à l'épandage des digestats.

Il existe de nombreux exemples de ces phénomènes dans l'actualité :

-à Flers dans l'Orne problèmes d'odeur

-à Hauterive dans l'Allier des industriels menacent de fermer leur usine située à proximité d'un futur méthaniseur.

-à Escrennes en Beauce un méthaniseur non entretenu et à l'abandon

-Incendie à Loudéac à l'usine de méthanisation Géotexia fiabilité technique impossible à obtenir quand on la confie à des pieds nickelés.

Je pourrai citer des dizaines d'autres exemples.

Je ne suis pas contre une méthanisation raisonnée sur une petite structure.

Dans le cas de Dourges il s'agit d'un projet purement financier, les exploitants de l'usine n'auront pas les compétences pour maîtriser un tel projet .En outre ils vont s'autocontrôler cela laisse le champ à de nombreuses dérives.

C'est pour cela que je m'oppose à ce projet.

---